

# De HESLING à FOURNIER : la mise en valeur coloniale ou la politique des produits industriels dans la colonie de Haute-Volta (1919-1932)

---

Patrice TOE\*

## Resumé

La mise en valeur coloniale avait pour ambition, aux dires du colonisateur, de faire progresser des pays neufs. Elle a constitué pendant une décennie le fondement de l'économie coloniale. Mais, l'impulsion des produits industriels tels le coton, l'arachide, le karité et le kapok a incontestablement ruiné la colonie de Haute-Volta. Cette politique économique, intrinsèquement liée à la gestion du pouvoir coloniale, s'est trouvée être en contradiction avec la légalité chère aux sociétés colonisatrices et organisées. Conséquence, la production se fera à coup d'ordre, sans études préalables des possibilités, sans recherche pour améliorer les cultures. L'effort fourni devenu de plus en plus intolérable par les paysans, ces productions périclitèrent dans la colonie à partir des années 30.

## Abstract

The colonial development had for ambition, according to the colonisers, to make the new countries progressed. It constituted, during a decade, the base of the colonial economy. But, the boost given to the industrial product as cotton, groundnut, Karité and kapok has incontestably ruined the colony of Upper-Volta. This economy policy, witch was intrinsically linked with the colonial power rule, had found itself being in opposition with the legality so cost to colonisers and organized countries. The result was that the production was made with order, without possibilities study, without research to improve the crops. The farmers' efforts were becoming more and more intolerable so that the production collapses from the 30s.

## Introduction

L'économie coloniale visait de façon générale deux objectifs fondamentaux. D'une part, il fallait assurer aux colonies un développement économique et social harmonieux, permettre notamment de satisfaire les besoins croissants des populations autochtones et réaliser les conditions plus favorables à leurs progrès et, d'autre part, concourir à l'exécution des plans de reconstruction et de développement de l'économie de l'Union Française, tant sur le plan métropolitain que sur celui des échanges internationaux.

---

\* Socio-anthropologue, Maître-Assistant à l'Institut du Développement Rural (IDR) / Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB), BP : 1091 Bobo 01, Tél. : 70 26 03 01, Email : ptoe@ifrance.com

Pour atteindre cet objectif dans la colonie de Haute-Volta, le Lieutenant-Gouverneur Frédéric-Charles HESLING, relevé plus tard par le Gouverneur FOURNIER, marquera l'orientation de la politique agricole à travers l'introduction des cultures de rapport telles que le coton, l'arachide et des produits de cueillette (le karité et le kapok surtout).

## La politique cotonnière

### Contexte historique

Bien avant la conquête coloniale, le coton était cultivé dans les sociétés traditionnelles de la colonie. Les systèmes agraires l'avaient intégré, tant sa production était nécessaire des points de vue vestimentaire, monétaire et alimentaire. Jusqu'à la conquête coloniale et comme l'observe A. SCHWARTZ, « ...le coton n'était...qu'une culture secondaire (souligné par lui), qui ne demandait pas beaucoup de travail supplémentaire au paysan. La production était égrenée, filée et tissée sur place... » (SCHWARTZ, 1993 : 209).

Entre la fin de la conquête des pays qui constitueront la Haute-Volta (1897) et leur érection en colonie (1919), la culture du coton est toujours pratiquée selon le modèle traditionnel. Même si, à cette époque, le colonisateur manifeste un intérêt pour cette culture, les regards sont tournés vers la vallée du Niger qui présente des conditions favorables, la présence de l'eau pouvant permettre la culture par irrigation.

En 1902, l'industrie textile française est confrontée à des difficultés, parce que « des hommes d'affaires américains réussissent, à travers une opération de spéculation peu scrupuleuse sur la récolte de coton de leurs pays – alors premier producteur mondial – à entraver l'approvisionnement normal des filatures européennes » (SCHWARTZ, 1993 : 210). Pour pallier cette crise, la France va avoir recours à d'autres marchés pour se procurer cette matière première. Les colonies autrefois à « tradition cotonnière » vont devoir apporter le secours nécessaire à leur métropole. C'est ainsi qu'à l'initiative du Syndicat général de l'industrie cotonnière, il sera créé le 14 janvier 1904 l'Association Cotonnière Coloniale (ACC). La première guerre mondiale mettra en veilleuse les activités de l'Association.

L'année 1919 marque la création de la colonie de Haute-Volta. La jeune colonie est confiée au Lieutenant-Gouverneur Frédéric-Charles HESLING. On est dans l'après guerre et l'ACC peut reprendre ses activités et ce, d'autant plus que la France doit vite reconstruire son économie. En 1923, une mission, dirigée par le Président de l'Association en personne, Mr WALLINGTON, en Haute Volta, notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Dédougou, confirme ceci : « Le milieu naturel est particulièrement favorable dans cette colonie à la culture du coton... Il existait chez les populations locales une tradition de culture cotonnière ; pour accroître le niveau de la production et permettre l'émergence d'un marché à l'exportation, il suffirait « simplement » d'inciter les paysans à pratiquer cette culture non plus de façon extensive, comme ils ont coutume de le faire, mais de façon intensive... » (SCHWARTZ, 1993 : 221).

Cette idée d'intensifier la culture du coton n'a pas, semble-t-il, été émise de façon isolée, mais s'inscrit dans une politique générale de mise en valeur des colonies. Car, nous dit A SCHWARTZ, elle est « totalement en phase avec le projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises que le Ministre des colonies, Albert SARRAUT, avait soumis au parlement en 1921 et qui stipulait, entre autres, que l'Afrique occidentale française devait se spécialiser dans la production des graines oléagineuses, du bois et du coton (souligné par lui) » (SCHWARTZ, 1993 : 211). Dans une colonie comme la Haute-Volta où il n'y a aucune ressource, sauf ses hommes qu'elle a longtemps fournis pour les grands travaux publics et pour la guerre, il n'y a pas de doute que le coton retienne l'attention du colonisateur.

## Les instructions de l'autorité coloniale

L'impulsion de la culture du coton dans la colonie de Haute-Volta sera donnée en 1924 par Frédéric-Charles HESLING, alors Lieutenant-Gouverneur de la colonie. Homme d'action, partisan de la production coloniale à outrance destinée à libérer la France de la dépendance économique étrangère, HESLING est très vite convaincu que cette colonie peut produire du coton. Ainsi, par arrêtés et circulaires, il dégage deux idées essentielles en mars 1924 :

- l'utilisation de la contrainte officielle pour produire quantitativement du coton ;
- l'intervention doit avoir pour objectif l'intérêt immédiat des peuples noirs (SOL, 1932).

Dans une circulaire du 28 avril 1924, il ordonne aux commandants de cercle d'exiger l'effort indispensable à une production poussée à l'extrême limite en exerçant toute pression nécessaire ; de fixer, contrôler l'étendue des terres à ensemercer à l'aide de délimitations sommaires sur place. Laquelle circulaire est expliquée au Gouverneur général des colonies de la manière suivante : « la culture ancienne du coton pour usage domestique peut être transformée en culture industrie... Création de champs collectifs par village, pas de réglementation administrative obligeant l'indigène à produire, car toute réglementation de contrainte est inopérante ; l'autorité s'est bornée à reconnaître l'emplacement le plus favorable et à prouver les bénéfices futures de la vente du produit d'un champ collectif ». La contradiction entre les deux propos se passe de commentaire.

Par un arrêté du 24 avril 1924, il crée les champs collectifs et parallèlement le Service local du textile. Il fait intensifier les cultures et organise des marchés. La campagne de 1924-1925, avec une production de 3 000 tonnes de coton brut, s'avère satisfaisante. Le 20 mai 1925, F.-C. HESLING demande d'étendre et d'améliorer la culture et fixe le plafond à atteindre entre 7.000 et 8 000 tonnes. La campagne qui suit donne sur le marché 6 000 tonnes de coton brut ; ce qui correspond à 1 247 tonnes de coton fibre, soit le tiers des exportations de l'Afrique Occidentale Française (AOF) pour la seule colonie de la Haute Volta<sup>2</sup>. Le tableau ci-après nous donne une idée de la production

<sup>1</sup> Rapport contenant les renseignements de la Haute-Volta pour le Bulletin économique de l'AOF (Janvier, février, mars 1926).

par cercle.

**Tableau I.** Production comparative du coton (en tonnes) dans les cercles de la Haute Volta (1922-1925).

Cercles	1922	1925
Bobo-Dioulasso	8101 000	
Dédougou	7001 700	
Gaoua	3867	
Koudougou	785805	
Ouagadougou	7651 985	
Fada	-80	
Ouahigouya	175132	
Tenkodogo	100162	
Total	3 5386 238	

Source : Rapport contenant des renseignements de la Haute-Volta pour le bulletin d'Economie de l'AOF ( janvier, février, mars, 1926).

Pour la campagne 1926-1927, F-C HESLING adresse une note aux services des textiles leur demandant d'accroître la production, le moment n'étant pas venu de choisir les terrains les plus favorables. Et dans une circulaire du 4 juin 1926, le Lieutenant-Gouverneur par intérim FOUSSET rationne le travail humain. Il ordonne de réserver à la culture de coton d'exportation 4 hectares pour 100 habitants, soit 120 000 hectares pour les 3 millions d'habitants que comptait la colonie, ce qui exigeait 176 journées de travail (pour les 4 hectares/100 habitants), soit 44 journées de travail par hectares, réparties comme suite :

- homme adulte, 7 journées et demi ;
- femme, 2 journées ;
- enfant, un tiers de journée.

Ces journées sont supposées ne pas gêner la culture familiale de coton et les cultures vivrières. « Il serait vraiment injuste, dit-il, de prétendre que c'est là un sacrifice excessif, eu égard surtout au but poursuivi qui est le développement économique de la colonie et au résultat obtenu qui est l'accroissement du bien-être au sein de la population... » (Circulaire n° 162, in HENRY, 1988).

Les résultats seront la sanction infligée à de telles mesures draconiennes. En 1927, les exportations de coton fibre chutent de 1 247 à 640 tonnes ; en 1928, elles sont estimées à 515 tonnes, alors qu'une circulaire escomptait 15 000 tonnes brutes et 3 500 tonnes de coton fibre.

L'année 1928 correspond au départ de F.-C. HESLING et à l'arrivée de FOURNIER comme Gouverneur de la colonie de Haute-Volta. Face à la crise cotonnière que B. SOL qualifiera plus tard de « bluff cotonnier » dans la colonie, le nouveau gouverneur ouvre une enquête. Il omet cependant de demander des précisions sur le point

névralgique de la rémunération du producteur. Les réponses des administrateurs concordent en trois points essentiels :

- la culture du coton est une culture impopulaire et ingrate, c'est une manière de prestation ;
- il y a une diminution constante de la main-d'œuvre due à l'exode rural vers la Gold-Coast, la Côte d'Ivoire et le Soudan ;
- l'apport du coton sur les marchés officiels est prélevé par l'autorité administrative sur une production déjà inférieure aux besoins locaux.

En somme, les administrateurs touchaient là le nœud du problème, à savoir la question de la rémunération du producteur. Mais, la réalité est que cela n'était pas aussi le souci du Gouverneur FOURNIER, car on continuera à produire du coton.

Si les exportations de 1928-1929 (551 tonnes) ne dépassent pas de beaucoup celles de la campagne précédente (515 tonnes), celles de la campagne suivante redonnent espoir au colonisateur (834 tonnes).

La baisse sensible de la production du coton amène la remise en cause de la politique de production coercitive. Par circulaire du 29 janvier 1930, le Gouverneur par intérim CHESSE supprime les champs collectifs et les remplace par les cultures familiales : « la culture individuelle ou familiale (de coton) devra être impérativement substituée aux champs collectifs... L'heure est venue de n'admettre que l'initiative et le travail de l'individu » (HENRY, in SCHWARTZ, 1993: 216). On demande alors aux paysans de semer le coton en culture intermédiaire dans les champs de culture de coton. Mais combien seront-ils les chefs de cantons qui appliqueront cette circulaire ? La campagne de 1931 et celle de 1932 semblent avoir sonné le glas de la production cotonnière dans la colonie de la Haute-Volta, avec respectivement des exportations de 329 tonnes et 31 tonnes de coton fibre. Cette baisse de la production s'explique aussi par le fait que les années 30 correspondent à une décennie de grande famine sur l'ensemble du territoire. La crise mondiale de 1929 a affecté aussi considérablement les cours mondiaux du coton. Le décret du 5 septembre 1932 allait supprimer la colonie de la Haute-Volta et la partager entre les colonies du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Niger.

## **L'exécution des instructions**

Malgré les instructions données par l'autorité coloniale, force est de reconnaître que la politique coercitive de la production cotonnière fut un échec sur le plan national et ce pour plusieurs raisons. Nous en relevons là quelques-unes, à savoir le zèle des chefs de canton dans l'application des instructions, les cours du coton et l'attitude des administrateurs à l'égard des commerçants. Les méthodes coercitives du départ ont été aggravées et ce, à trois échelles :

- les administrateurs ;
- les paysans ;

– les chefs de canton.

D’abord ce fut au niveau des administrateurs qui voulaient préserver leur carrière ; puis des paysans qui se trouvaient dans le dilemme de produire ou d’aller en prison ; et enfin les chefs de canton, auxiliaires et l’administration qui gagnaient sur deux tableaux : bonnes cotes et cadeaux, d’où zèle dans la pratique ; ce qui se traduit par l’abus très souvent dans l’extension des champs collectifs.

L’administrateur a donné des ordres, choisi, délimité certains champs jusqu’en 1930, les semences étaient entreposées dans quelques centres seulement, et pour certains paysans, il fallait parcourir 200 km aller-retour pour en prendre livraison. C’est le même inconvénient pour le transport de la récolte jusqu’aux points de vente indiqués.

A l’échec de la culture administrative, le point névralgique a été de ponctionner sur le coton familial. Car, s’il n’est pas facile de prouver, d’une part, que le coton produit a été vendu de son plein gré par le paysan, d’autre part, que celui-ci était un excédent à la consommation familiale ou du commerce local, il est plus aisé par contre d’établir que le coton exporté a été prélevé sur la production nécessaire à la consommation familiale. Pour s’en convaincre, il suffit de se référer de nouveau à la brutalité, à la persuasion et aux journées de travail supplémentaires des paysans.

Chargé d’inspecter sur la situation économique de la colonie de Haute-Volta en 1931, l’inspecteur B. Sol fustige la politique des prix au producteur et compare les prix du coton à ceux du mil. A la création de la colonie en 1919, le coton traditionnel produit par le paysan était acheté par le colonisateur à un prix dérisoire de 1,65 F/kg, un hectare de coton pouvant donner à l’époque, avec les moyens rudimentaires de production, 50 kg ; le paysan gagnerait donc vraisemblablement, selon B. SOL, 82 F/kg. Le mil par contre donnerait 200 F/kg et même dans les conditions les plus favorables de cotation du coton, la production du mil serait trois fois plus rémunératrice.

Si les commerçants avaient été raisonnables, 1 ha produisant 50 kg de coton, comme établi au départ, le coton aurait pu rapporter à son producteur ce que montre le tableau suivant ci-après.

**Tableau II.** Cours prévisionnel du coton (en francs) dans les régions de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou (1928 / 1932).

	Région de Bobo		Région de Ouaga	
	Prix/ha	Prix/kg	Prix/ha	Prix/kg
1928 (cours les plus hauts)	901,81	821,66		
1932 (cours les plus bas)	23,34	0,46	170,34	

Source : Rapport B. SOL, inspecteur des colonies, concernant le service de l’indigénat, 1926-1932.

Au regard de ces chiffres, il apparaît que de 1928 à 1932, le kg du coton est passé de 181 F à 0,34 F, et le prix à l’ha de 90 F à 17 F. Ce qui montre bien que le paysan

n'avait pas un grand avantage à cultiver le coton. Observant le cours du coton au Havre à la même époque, J. SURET-CANALE écrit : « le kilogramme de coton graine était payé 1 franc en 1925-1926 ; 1,25 francs en 1927. A la même époque, le kilogramme de coton fibre se vendait au Havre 12 francs. En comptant 10 kilos de coton graine pour 3 kilogramme de coton fibre, les sociétés cotonnières revendaient donc 36 francs ce qu'elles avaient acheté 12,50 francs. Ces sociétés toutefois pleuraient misère et exigeaient pour des raisons nationales (...) que les prix à la production soient abaissés. Ils le firent avec la crise : le kilogramme tomba à 0,60 franc en 1933-34, et n'étaient remontés qu'à un franc (...) en 1939 » (SURET-CANALE, 1964 : 294).

Si tout cela peut être imputé à la sourde oreille de l'administration, il faut noter aussi la part de responsabilité des commerçants. Ces derniers étaient des intermédiaires, cédant aux exportateurs et moyennant ristournes. Faux poids, manquement de paroles etc. sont autant de pratiques tendant à léser les paysans producteurs. Avant l'organisation des marchés surveillés, les ventes se faisaient par l'intermédiaire des chefs qui s'entendaient avec le commerçant et achetaient au grand dam du producteur vendeur.

### **L'attitude de l'administration**

L'attitude de l'administration s'est traduite par son silence au sujet des intérêts des producteurs. Le mutisme opiniâtre de ces derniers peut s'expliquer par le fait d'abord qu'avant le « bluff cotonnier » il n'y avait pas de réglementation. Ensuite en 1924, par l'organisation des systèmes de foires dans les chefs-lieux de cercle et leur extension aux différents cantons, l'administrateur contrôle le marché du coton car désormais le chef est obligé de payer le coton en présence d'une représentation de l'administration. Puis, en dehors de ces marchés surveillés, le paysan est obligé de vendre au plus offrant, d'où l'abus des commerçants. En somme, les prix d'achat n'étaient pas rémunérateurs, parce que l'administration considérait à tort que le prix du coton d'exportation (soit disant excédent de la production locale) était conditionné par les marchés métropolitains et par les frais de transport. Face à cette situation, la résistance des paysans n'a pas tardé à se faire valoir.

### **La résistance des paysans**

Si les paysans n'ont pas eu une réaction brutale, cela ne voulait pas dire que, délaissés à eux-mêmes, ils étaient dupes. Au lieu de transformer son coton en bandes, le paysan a dû vendre le coton à des prix dérisoires. Il sait par exemple que, pour le coton transformé en bande, 1 kg de coton égrené vaut 20 F. C'est-à-dire que sa rémunération vaut 40 fois le maximum payé par le « blanc ». Il sait aussi que sur le plan local, cela lui rapporterait 16 fois plus que le prix minimum et plus de 2 fois le prix maximum (SOL, 1932). Les paysans n'hésitèrent pas, à chaque fois qu'ils avaient l'occasion, de livrer une partie de leur production au marché local. R. BOUSSAC, « un éminent représentant en Afrique de l'Ouest de la firme textile » dans une lettre du 18 février 1928 adressée au Gouverneur FOURNIER, évalue « à plus de

5 000 tonnes de fibres, c'est-à-dire 25 000 tonnes de coton brut, la quantité absorbée par la consommation locale en Haute-Volta sous forme de bandes de coton filées et tissées par l'indigène, soit pour se vêtir, soit pour l'exportation en Gold Coast ... » (HENRY, 1988). Face à cette situation de ponction économique énorme, le paysan n'opposera qu'inertie, grève voilée et exode massif. Les champs collectifs sont abandonnés, les paysans quittent même les villages. Un exode également motivé par la famine qui frappait les populations. Malgré les circulaires rappelant qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les cultures vivrières et la culture cotonnière, il y a disette dans tout le pays en 1930.

## Les autres cultures d'exportation

### L'arachide

L'arachide a connu une carrière moins longue que le coton. Mais le colonisateur se convainc vite que le tiers du milliard et demi de francs<sup>3</sup> qu'il dépense pour acquérir de la graisse et des produits oléagineux suffiraient pour les colonies. Dans la colonie de Haute-Volta, l'intensification commença en 1926 à Bobo-Dioulasso et Dédougou lorsque l'administration proposa l'arachide en alternance avec le coton. De novembre 1926 à novembre 1928, la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI) installa dans la subdivision de Banfora une usine pour traiter l'arachide et fabriquer l'huile pour l'exportation et pour la consommation locale. En janvier 1928, la CFCI protesta contre une récolte très inférieure à celle escomptée par l'administration, car le lieutenant-Gouverneur avait prescrit d'intensifier la culture de l'arachide sans nuire à celle du coton, le supplément de commerce devant être intégralement livré au commerce européen. Comme dans le cas du coton, les prix n'ayant pas suivi l'effort demandé au producteur, les productions d'arachide périclitèrent très vite. En 1928, le kg d'arachide en coque vendu officiellement valait 0,35 F et le même kg, en brousse, se vendait à 0,50 F ; en 1929, le prix moyen était de 0,17 F aux producteurs.

### Le karité

Produit de cueillette, sa campagne présente les mêmes caractéristiques que celle du coton et de l'arachide, à savoir l'insuffisance de la rémunération du paysan. Ici, comme il est question de cueillir plutôt que de cultiver, l'administration estime qu'on peut exiger l'apport en grosse quantité sur le marché. Déjà en 1924, les exportations de beurre de karité en Côte d'Ivoire à destination de la France et de la Belgique comportaient 180 tonnes provenant essentiellement des cercles de Bobo (124 tonnes) et de Gaoua (28 tonnes). Ainsi en 1928, le Gouverneur FOURNIER estimant impossible d'arrêter la production du coton glisse habilement sur le marché la cueillette intensive de karité. Résultat, de 1927 à 1931 la production est la suivante : 160 tonnes

<sup>3</sup> Rapport de la commission chargée d'examen de loi relative à l'exposition coloniale n° 62, p. 11.

en 1927 ; 175 tonnes en 1928 ; 1 031 tonnes en 1929 ; 671 tonnes en 1930 ; 515 tonnes en 1931. Une fois de plus, les cours ne suivront pas l'effort exigé au paysan. Les prix étaient les suivants :

- 1928 = 0 F7 à 1 F90/kg ;
- 1929 = 0 F50 à 1 F90/kg ;
- 1930 = 0 F40 à 1 F30/kg ;
- 1931 = 0 F65 à 1 F35/kg.

Comme le coton et l'arachide, les conditions de production furent les mêmes : apport obligatoire sur les marchés, entente entre commerçants, fraudes, ristournes, etc.

Ici plus qu'ailleurs, les procédés indigènes d'extraction alourdissent l'effort du paysan et concourent à sonner le glas de la cueillette du karité. En effet, le procédé indigène d'extraction de beurre donnerait 12 à 14 % de graisse. Le procédé industriel donne 40 %, c'est-à-dire plus du triple. On perd donc 2 tonnes sur 3 qui seraient donc récupérées par des installations rudimentaires et peu coûteuses. L'usine de Karibina installée à Bobo-Dioulasso pour l'arachide aurait traité les amandes de karité, mais elle a fermé pour manque de moyens.

## Le Kapok

Le kapok se cueille en janvier et février, avant le début des travaux champêtres. En 1929, l'administration lance la production du kapok et conditionne le travail. Le paysan est tenu de le préparer et de le trier à la main avant de le vendre. Ici encore, c'est un nouvel exemple de spoliation par les commerçants des paysans insuffisamment défendus par l'administration.

La préparation d'une tonne de kapok demande 500 journées de travail et son portage correspond à 80 charges. En 1929, 486 tonnes de kapok conditionné ont été vendues. En 1930, 126 tonnes et en 1931, 30 tonnes triées et 20 tonnes non triées. Les prix sur place étaient de 0,60 F à 1,75 F/kg en 1929 et 0,40 F à 0,75 F/kg en 1930. Suite à l'insuffisance de la production de 1932, l'administration cessa d'ordonner la cueillette du kapok.

La production de ces deux produits de cueillette a revêtu un caractère particulier dans la colonie. En effet, dans une circulaire relative à l'impôt personnel « indigène », il est mentionné que la quotité est fonction des possibilités économiques du pays. Dans les régions moins évoluées comme les territoires voltaïques, l'élément économique « travail », s'il demeure une richesse, ne correspond pas toujours à un gain en espèces monétaires. Ce qui est d'ailleurs illustré par les cultures du coton et de l'arachide. Or, au regard de l'impôt, ce gain monnayé seul intéresse l'administrateur. On pense alors que le karité et le kapok sont des produits susceptibles de fournir aux habitants de cette colonie de l'argent venant de l'extérieur et qu'ils ont, à la différence du coton et de l'arachide, que la peine de ramasser.

Ce que le colonisateur feint d'ignorer c'est que la cueillette du karité a lieu de

mai à juillet, c'est-à-dire au moment des travaux champêtres. Quant au kapok, bien qu'intervenant en janvier ou février, la période de marché empiète sur les travaux des paysans. Aussi, l'effort exigé pour le travail traditionnel et manuel (tri du kapok, extraction du beurre de karité, etc.) entraîne un gaspillage à deux niveaux. D'abord, au niveau de la réduction du temps sur les champs des paysans. Ensuite au niveau même de la quantité de production obtenu. Nous avons vu que le procédé traditionnel d'extraction du beurre de karité, par exemple, donnait 12 à 14 % de graisse contre 40 % du procédé industriel, soit plus du triple. Aussi, 200 tonnes de beurre de karité correspond à 1.600 kg d'amandes, soit 200 journées de travail, donc en tout il fallait 500 journées pour obtenir 150 F après portage, soit 0 F30 par jour (SOL, 1932).

## Conclusion

L'impulsion des produits comme le coton et l'arachide, le karité, le kapok, a incontestablement ruiné l'ensemble de la colonie. Autrement dit, pour faire progresser un pays neuf, le maître du pays doit chercher la voie à suivre, le sens de l'effort à appliquer, aider à l'effort imposé, concilier les intérêts contradictoires, avec prédominance des voies des populations. Mais, il n'y a pas de doute, le droit moral d'user de la force est le corollaire lié à toute dominance externe et partant du système colonial.

En effet, la colonisation a reposé sur un coup de force dans le dessein que l'autorité nouvelle conduira la population vers le mieux être. La légalité chère aux sociétés colonisatrices et organisées se trouve ici en état de carence. Il faut recourir à l'arbitraire qui sera guidé par l'intérêt bien entendu des paysans désormais sous le contrôle du colonisateur. Dans ces conditions, la coercition est inopérante à condition de l'exercer dans l'intérêt général des administrés, ce qui ne fut pas le cas. En contrepartie de cet effort inhabituel qui est demandé, la puissance doit aide et assistance. Or, comme on peut le constater, le « bluff cotonnier » s'est fait au détriment des cultures vivrières (prix dérisoires, vente forcée, réduction du temps de travail, etc.) et des intérêts des paysans (exploitation, ponction économique, etc.). Ici, les instructions prises dans le sens de la vulgarisation agricole sont critiquées parce que les intérêts des paysans ont été méconnus et écartés.

Pour la production, on a agi à coup d'ordres, sans études préalables des possibilités sans recherche pour améliorer les cultures, sans enquête sur la répercussion des ordres donnés ; conséquence, c'est la baisse de la production, l'abandon des champs collectifs, les fugues, la désertion et l'exode rural.

Quant au commerce, l'ordre d'apporter sur le marché, de livrer le produit au plus offrant, sans chercher à savoir si la rémunération n'était pas dérisoire et si l'effort n'était tolérable pour le paysan sont autant de faits qui mettront les paysans dans un désarroi total.

Dans une telle condition de crise de l'économie coloniale, on ne pouvait pas parler de progrès technique après tant d'efforts, encore moins de changement notable dans les conditions de vie des populations. L'économie coloniale s'est développée au détriment donc du paysan qui affronte à partir de 1930 disettes et mécontente-

ment général.

## Références bibliographiques

**HENRY M.-C., 1988.** *De la naissance de la remise en question d'un métier : Encadreur, de la colonisation à nos jours dans une société dépendance*, le Burkina Faso, thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, sociologie, EHESS, 677 p.

**Rapport contenant les renseignements de la Haute-Volta pour le bulletin économique de l'AOF (janvier, février, mars, 1926).** *série G. Archives nationales de Paris.*

**Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'exposition coloniale n° 62, 1926.** *Archives du Ministère des Finances, Paris.*

**SCHWARTZ A., 1993.** « Brève histoire de la culture de coton au Burkina Faso », in *Découverte du Burkina Faso*, Tome I, SEPIA -ADDB, pp. 207- 237.

**SOL B., 1932.** « Rapport d'inspection des colonies, concernant le service de l'indigénat 1926-1932 », *série G. Archives nationales de Paris.*

**SURET-CANALE J., 1964.** *l'Afrique noire occidentale, l'ère coloniale : 1900-1945, Paris*, Ed. Sociales, 636 p.

**TOE P., 1994.** *Contribution à l'étude des transformateurs socio-agricoles en Afrique tropicale : une approche anthropologique des politiques d'innovation dans l'agriculture en paysan méridional (Burkina Faso)*, Thèse de doctorat, Option Anthropologie du développement, EHESS, 420 p.